



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

ADMINISTRATION SUPÉRIEURE

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Section Gestion des carrières

Affaire suivie par :
Luani LOGOLOGOFOLAU
Tél. : +681 72 27 27 poste 321
Mél : yann.logologofolau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

Mata'Utu, le 20 JUIL. 2022

L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE COMMUNIQUE

L'Administration Supérieure du Territoire des îles Wallis et Futuna recrute **en contrat à durée déterminée**, un agent de l'observatoire des pêches côtières du projet PROTÈGE au sein de l'antenne de la Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche à Futuna, conformément aux dispositions du 3° de l'article 1^{er} de l'arrêté 77 du 23 septembre 1976 modifié.

Le poste d'agent de l'observatoire des pêches côtières est ouvert à toute personne titulaire au minimum **du baccalauréat général ou technique, un diplôme supérieur à dominante scientifique ou technique est souhaité**. La maîtrise du français et des langues locales est également requise.

Les candidatures devront être accompagnées **obligatoirement**, d'une **lettre de motivation et d'un C.V avec la copie du ou des diplômes demandés ainsi que du permis de conduire**.

Les candidatures devront être adressées à l'Administration Supérieure du Territoire des îles Wallis et Futuna, (point de centralisation) ou à la Délégation pour les candidats de Futuna, **au plus tard le lundi 1^{er} août 2022 ou de préférence par voie électronique** aux adresses suivantes :

- yann.logologofolau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr
- telesia.tulitau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

Après examen des dossiers, **seules les personnes dont la candidature aura été présélectionnée** seront convoquées pour un entretien à l'Administration Supérieure. Le candidat ou la candidate retenue prendra ses fonctions au plus vite.

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes intéressées peuvent prendre contact auprès du Service des Ressources humaines de l'Administration Supérieure.



**Le Préfet, Administrateur Supérieur
des îles Wallis et Futuna**